

Programme « financement » - Partie II « Objectifs / Résultats »
Objectif n° 4 : Simplifier les procédures de financement

Indicateur n° 4-2 : Indicateurs permettant de mesurer la complexité...

1^{er} sous-indicateur : ...du calcul des cotisations sociales pour les entreprises

Finalité : des modalités trop complexes de calcul des cotisations sociales risquent d'amoindrir l'acceptabilité du prélèvement social. Par ailleurs, et surtout, la complexité d'une politique peut limiter les apports qui en sont attendus. En effet, du fait même de cette complexité, certains acteurs renonceront à mettre en œuvre tel ou tel dispositif, ou s'ils le mettent en œuvre, n'en mesureront pas l'intérêt pour eux. Ces dispositifs ne produiront donc pas tous les effets attendus.

Deux indicateurs mesurant la complexité intrinsèque du calcul des cotisations sociales sont proposés :

Le nombre moyen de « codes types de personnel » par établissement

Pour toutes les entreprises, le « code type de personnel » identifie dans le BRC (Bordereau Récapitulatif des Cotisations, formulaire par lequel une entreprise déclare ses cotisations sociales à l'URSSAF) des cotisations ayant les mêmes modalités de calcul pour chaque catégorie de salariés. Par conséquent, plus il y a de codes types, plus le nombre d'opérations de calcul des cotisations est important, donc complexe. Chaque établissement remplit théoriquement 4 ou 12 BRC par année selon sa périodicité de déclaration (mensuelle ou trimestrielle).

L'indicateur le plus pertinent correspond au rapport entre le nombre annuel de codes types utilisés et le nombre annuel de BRC. On obtient ainsi un nombre moyen de codes types utilisés par BRC (ce qui correspond à un nombre moyen de codes types par établissement et par période). En 2009, chaque BRC compte en moyenne 5,3 codes types (soit + 0,1 point par rapport à 2008). Une hausse plus forte avait été constatée l'an dernier, suite à la mise place des nouveaux codes types liés à la mesure concernant les heures supplémentaires.

Résultats : en 2009, le nombre moyen de codes types par BRC reste quasiment stable et s'établit à 5,3. Un code type d'exonération est présent dans 88,4 % des BRC (-0,2 point par rapport à 2008). La proportion de lignes BRC liées à un code type d'exonération est de 36,1% (contre 37,2 % l'année précédente). Cette petite baisse s'explique par le fait que le nombre de lignes BRC hors code type d'exonération a augmenté davantage en 2009 que le nombre de lignes BRC de code type d'exonération (+ 5,3 % contre + 0,5 %).

Année	Nombre de BRC (*)	Nombre de lignes BRC total	Nb codes-types / BRC	Nombre de BRC avec codes-types exonération	Nombre de lignes BRC avec des codes-types exonération	Nombre de codes-types exo/BRC avec exo.	% lignes BRC avec des codes-types exon.	% BRC avec code-type exonération	Objectif
	<i>en millions</i>	<i>en millions</i>		<i>en millions</i>	<i>en millions</i>				
	(1)	(2)	(2) / (1)	(3)	(4)	(4) / (3)	(4) / (2)	(3) / (1)	Diminution du nombre de codes types par BRC
2006	11,3	48,3	4,3	9,8	12,0	1,2	24,8	86,5	
2007	11,6	52,5	4,5	10,1	14,7	1,4	28,0	87,3	
2008	11,9	62,2	5,2	10,6	23,1	2,2	37,2	88,6	
2009	12,1	64,4	5,3	10,7	23,3	2,2	36,1	88,4	

Source : PLEIADE - fichiers BRC (hors périodes 60 et 62, hors annulation de BRC) - secteur concurrentiel - mise à jour juillet 2010.

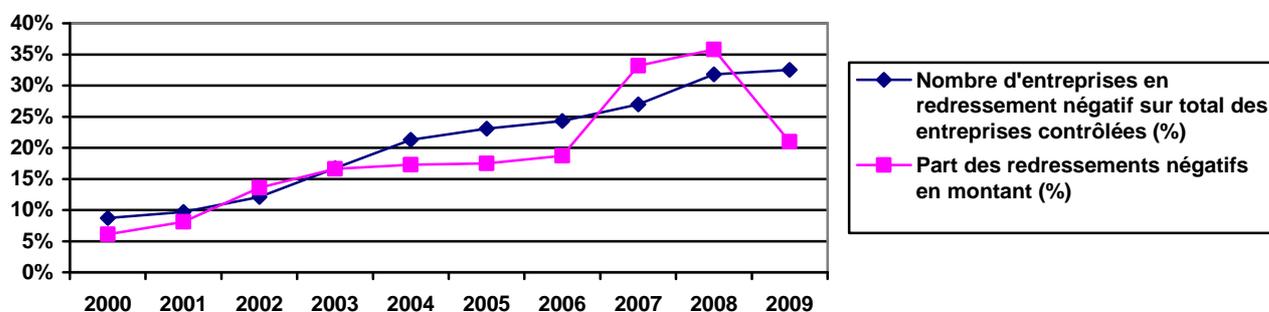
Tranche d'effectifs de l'entreprise	Nb codes-types / BRC				Nombre de codes-types exo/BRC avec exo.			
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
< 10 salariés	3,24	3,52	4,12	4,22	1,13	1,33	1,95	1,97
10 à 249 salariés	5,20	5,44	6,37	6,48	1,36	1,63	2,61	2,58
>= 250 salariés	5,91	6,08	6,70	6,89	1,28	1,45	2,14	2,07
Total	4,28	4,52	5,22	5,33	1,23	1,45	2,19	2,18

Source : ACOSS-URSSAF.

Le nombre moyen de codes types utilisé par BRC augmente avec la taille de l'entreprise : en 2009, les entreprises de moins de 10 salariés utilisent, en moyenne, 4,2 codes-types par BRC contre 6,9 pour les entreprises de 250 salariés et plus. Si l'on se restreint au nombre de codes types d'exonération par BRC, ce sont les entreprises de taille moyenne (entre 10 et 249 salariés) qui recourent le plus aux codes types exonérations (2,6 en moyenne), davantage que les petites entreprises (2) mais aussi que les plus grandes (2,1).

La part des entreprises faisant l'objet d'un remboursement suite à contrôle

Evolution des redressements négatifs sur contrôles comptables d'assiettes (CCA) en nombre et en montant



Le nombre d'entreprises ayant eu au moins un redressement qui a donné lieu à remboursement de la part de l'URSSAF - ce qui signifie que l'entreprise s'est trompée en sa défaveur - ramené au nombre total d'entreprises contrôlées pour une année permet d'obtenir un indicateur qui retrace la complexité du calcul des cotisations sociales. En effet, seule cette complexité peut expliquer l'erreur de l'entreprise en sa défaveur. Un autre indicateur, porté sur le graphique, présente les enjeux financiers. Il s'agit de l'indicateur symétrique calculé en montant, susceptible toutefois d'être affecté par un fort montant de redressement en faveur d'une seule entreprise. L'indicateur en nombre est donc plus pertinent pour mesurer la complexité. Il est disponible pour l'année n à la fin du 2^{ème} trimestre de l'année n+1.

Depuis 2000, la part des entreprises bénéficiant d'un remboursement à la suite d'un contrôle (ou dit « en redressement négatif ») est en progression continue. Elle est passée de 8,7 % en 2000 à 32,5 % en 2009. Deux périodes peuvent être notées : la mise en place du nouvel allègement « Fillon » au second semestre 2003 et l'année 2007. Cette dernière année avait été marquée par une accélération de l'augmentation de la part des redressements négatifs, en nombre (+2,7 points) mais surtout en montant (+14,5 points) du fait de l'instabilité réglementaire des mesures d'exonération, liée en particulier aux modalités de prise en compte des heures rémunérées dans la réduction « Fillon »

En 2009, les redressements en faveur des entreprises diminuent pour la 2^{ème} année consécutive et davantage qu'en 2008 (-43 millions d'euros soit -16,7 % par rapport à l'année précédente), alors même que les montants globaux de redressements en valeur absolue augmentent de plus de 300 millions d'euros (+42 % par rapport à 2008), atteignant environ 1 025 millions d'euros.

32,5 % des entreprises contrôlées (contrôles comptables d'assiettes) ont fait l'objet d'un redressement négatif. Les redressements négatifs représentent 21 % du montant total redressé (en valeur absolue). La diminution du montant des redressements au crédit de l'Urssaf suite à contrôle observée en 2009 témoigne de la relative stabilité réglementaire en matière de mesures d'exonérations cette année-là.

Indicateur n° 4-2 : Indicateurs permettant de mesurer la complexité...

2^{ème} sous-indicateur : ...du financement de la sécurité sociale

Finalité : les questions relatives à la complexité du financement de la sécurité sociale, c'est-à-dire aux inconvénients liés à l'importance et à la diversité des flux financiers contribuant à en assurer les ressources, sont fréquemment évoquées dans le débat public. Il est donc pertinent pour éclairer ce débat de proposer une « mesure » de la complexité de ce financement. Par ailleurs, les changements de modalités du financement de la sécurité sociale contribuent aussi à augmenter la perception de la complexité de celui-ci. Ceci conduit donc à proposer une mesure de l'importance des changements dans les modalités de financement de la sécurité sociale.

Les changements intervenant chaque année sur le plan de compte de l'ACOSS et le nombre de comptes comptables sont liés à l'évolution de la législation. Ainsi, chaque année, le nombre de comptes comptables résulte de la création de nouveaux comptes et de la disparition d'anciens comptes. Le taux de rotation (obtenu en calculant la moyenne arithmétique du taux de création et du taux de destruction) peut indiquer la complexité du financement de la sécurité sociale.

Résultats : entre 2004 et 2006, le taux de création du nombre de comptes a connu une constante augmentation, passant de 12 % à 48 %. De même, le taux de rotation passe de 9 % à 28 % sur la même période. Le taux constaté pour 2006 s'explique par l'évolution des mesures réglementaires, et notamment la mise en place de nouveaux dispositifs d'exonérations compensées (services à la personne), ainsi que les modifications liées au dispositif de compensation des exonérations liées au coût du travail (affectation de recettes fiscales à la place de recettes budgétaires). Par ailleurs, le plan comptable de l'ACOSS a été mis en adéquation avec le Plan comptable annoté inter régime, dans le cadre du travail sur la certification des comptes.

En 2007, le taux de création se situe à 14,2 %, soit un niveau moindre qu'en 2006. Les destructions sont en revanche plus importantes (17,4 % contre 7,6 % en 2006). La mise en place de l'Interlocuteur Social unique (ISU) et le transfert du recouvrement de la contribution « véhicules terrestres à moteur » (VTM) de l'ACOSS à certaines URSSAF désignées ont induit des créations, mais une simplification du PCN a été réalisée dans les comptes spécifiques de l'ACOSS afin d'alléger autant que possible la gestion du PClocal pour l'établissement public. Les comptes ACOSS ont été mis cette année en conformité complète avec le Plan comptable unique des organismes de sécurité sociale (PCUOSS).

En 2008, le taux de création se situe à 14,6 %, soit un niveau sensiblement équivalent à celui de 2007. Les destructions sont en revanche moins importantes (6,9 % contre 17,4 % en 2007). Le taux de rotation diminue de 5 points par rapport à 2007 et se rapproche ainsi des taux obtenus en 2004 et 2005.

Les comptes créés en 2008 font suite à la mise en œuvre de la nouvelle répartition de la contribution sociale généralisée (CSG) dont une fraction est désormais affectée au Fonds de Solidarité Vieillesse, du recouvrement pour le compte de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), et de la réforme du X en 5^{ème} caractère permettant, via les comptes, d'identifier les parties plafonnées et déplafonnées de la cotisation vieillesse.

Modifications du plan de comptes au cours d'une année

	Nombre de modifications du plan comptable durant l'année	Nombre de comptes comptables actifs en fin d'année (A)	Créations entre n-1 et n (B)	Destructions au cours de n+1 (C)	Taux de création (B/A)	Taux de destruction (C/A)	Taux de rotation (Taux création+taux destruction)/2	Objectif
2004	3	9 999	1 218	614	12,2 %	6,1 %	9,2 %	Diminution du taux de rotation
2005	3	10 603	2 348	146	22,1 %	1,4 %	11,8 %	
2006	4	12 805	6255	971	48,8 %	7,6 %	28,2 %	
2007	7	18 089	2575	3142	14,2%	17,4%	15,8%	
2008	5	17 522	2553	1206	14,6%	6,9%	10,7%	
2009	6	18 869						

Source : ACOSS.

Lecture : fin 2008, 17522 comptes sont recensés. 2553 sont créés, 1206 sont détruits en 2009. 6 modifications de PCN ont eu lieu. $17\,522 + 2\,553 - 1\,206 = 18\,869$, soit le nombre de comptes fin 2009.

Précisions méthodologiques : la principale limite de cet indicateur tient au fait, que, par construction, il ne retrace la complexité du financement de la sécurité sociale qu'au travers des comptes de la branche du recouvrement ; de ce fait, il ne reflète ni la complexité du financement du seul régime général, ni celle de l'ensemble de la sécurité sociale. En effet, les comptes comptables (de type 75XXX) reflètent à la fois la provenance du financement (le contributeur) et sa destination (l'attributaire). Ces comptes (qui distinguent par exemple les produits issus de majoration et pénalités) décrivent les modalités du financement de la sécurité sociale (pour les opérations transitant par la branche du recouvrement).